



**QUESTION N°4/1**  
**OBJET : CAF DU NORD - SIGNATURE DE LA CONVENTION**  
**TERRITORIALE GLOBALE**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, la ville de Saint André est liée avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Nord, par la signature d'un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus.

Le CEJ étant arrivé à son terme au 31 décembre 2019, la CAF du Nord propose de poursuivre son soutien politique et financier à la ville de Saint André, en signant une Convention Territoriale Globale (CTG), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Il s'agit d'une démarche stratégique partenariale qui a pour objet d'établir un projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles ainsi que les modalités de mise en œuvre, en cohérence avec le cadre politique proposé par la CAF.

En effet, la CTG a pour but :

- d'identifier les besoins prioritaires sur la commune
- de définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin
- de pérenniser et d'optimiser l'offre de service existante par une mobilisation des co-financements
- de développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants, à minima dans les thématiques de la petite enfance, de la jeunesse et de la parentalité, en collaboration entre la ville et la CAF.

Il est décidé d'autoriser Madame le Maire à signer la Convention Territoriale Globale proposée par la CAF du Nord.

**ADOPTÉE :**  
**26 VOIX POUR**  
**7 ABSTENTIONS (Groupe Minoritaire)**



Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,

Elisabeth MASSE

**Conseil Municipal du 15 décembre 2020**